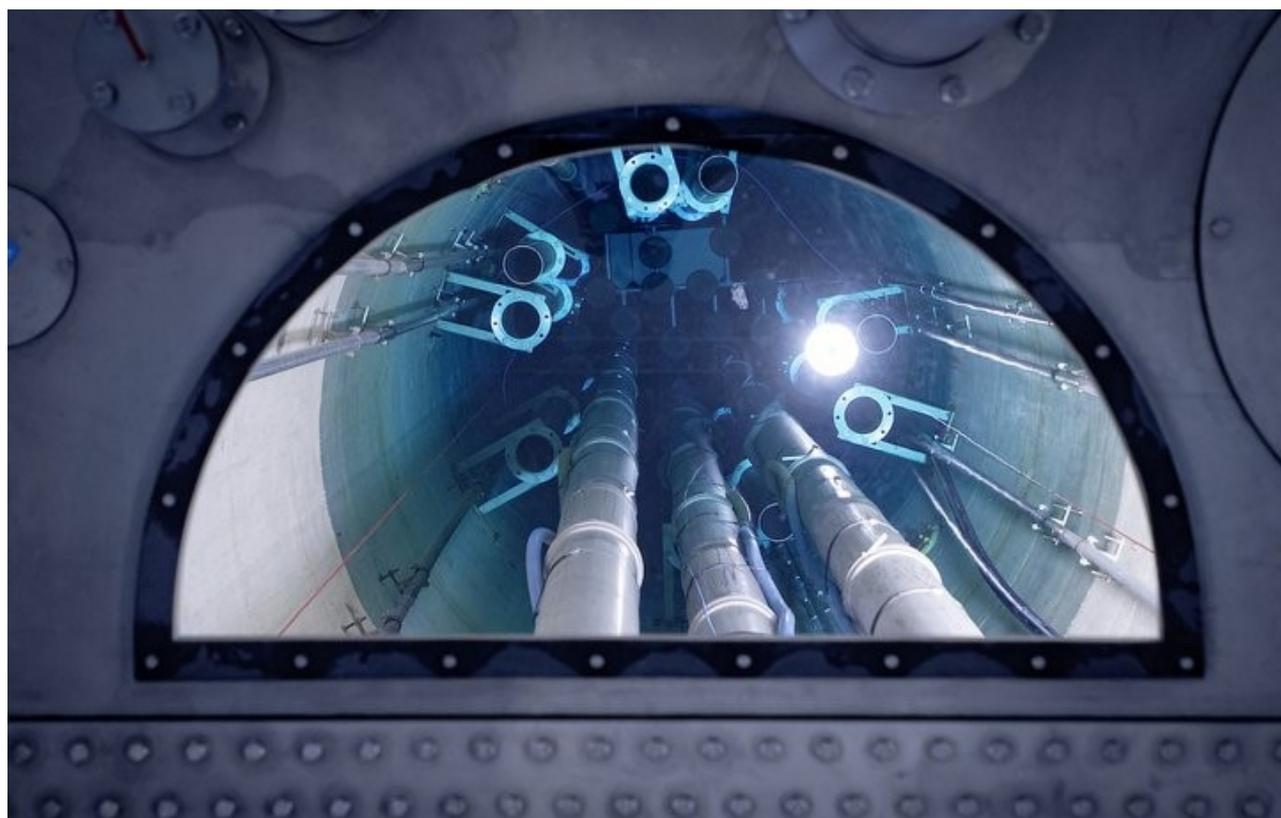


Charbon actif efficace contre le chlorothalonil dans la Broye-Vully

Les tests pilotes menés au puits de la Vernaz pour éliminer le chlorothalonil de l'eau se terminent fin mai



Les installations du puits de la Vernaz à Corcelles-près-Payerne ne sont pas adaptées pour filtrer les métabolites de chlorothalonil avec du charbon actif. Il faudra construire une nouvelle station de traitement. © Alain Wicht-archives

Delphine Francey

Publié le 3 mai

Temps de lecture estimé : 8 minutes

Corcelles-près-Payerne » Lancés en janvier 2021, les tests pilotes réalisés au puits de la Vernaz à Corcelles-près-Payerne, en utilisant du charbon actif pour éliminer les métabolites (produit de dégradation) de chlorothalonil présents dans l'eau, se termineront fin mai.

La société RWB – l'entreprise qui a lancé et mené ce projet et dont les ingénieurs proposent des solutions dans des domaines variés comme l'aménagement du territoire, la gestion et le traitement de l'eau ou encore l'environnement – présentera ses résultats jeudi à Zurich à l'occasion de l'Innovation Day du Fonds de recherche pour l'eau, organisé par l'Association professionnelle des distributeurs de gaz, d'eau et de chaleur à distance, l'un des partenaires de RWB pour ce projet pilote.

Lire aussi :

[Du charbon contre le chlorothalonil](#)

Les tests ont notamment confirmé que le charbon actif élimine totalement les résidus de chlorothalonil, ce fongicide utilisé dans les cultures, interdit en Suisse depuis 2020 et présent dans de nombreuses eaux souterraines et dans des lacs. Rappelons que l'eau de l'Association intercommunale du puits de la Vernaz (AIEPV), qui réunit Corcelles-près-Payerne et Payerne, présentait un taux sept fois supérieur au seuil maximal autorisé, à savoir 0,1 microgramme par litre.



Quantité de charbon

L'objectif de ces tests était également de préciser la quantité de charbon nécessaire pour abaisser le taux des métabolites et atteindre la valeur maximale permise. «Pour le million de mètres cubes d'eau distribué annuellement par l'AIEPV, il faudra environ 50 m³ de charbon actif. Cette quantité ne s'applique que pour le puits de la Vernaz. On ne peut pas faire de généralité car chaque eau à traiter est différente. Pour faire le calcul et ainsi optimiser le traitement, différents facteurs doivent être pris en compte, comme la qualité de l'eau et du charbon, la quantité de chlorothalonil», résume Daniel Urfer de RWB Groupe SA.



«On ne peut pas faire de généralité car chaque eau à traiter est différente»

Daniel Urfer

Autre avancée importante réalisée: les tests ont également permis de réutiliser le charbon «usé» utilisé au puits de la Vernaz pour le traitement des micropolluants dans les STEP. Ce qui permettrait éventuellement à la future STEP régionale de l'Eparse, projetée à Payerne et réunissant 17 communes, d'employer le charbon «usé» de l'AIEPV, relève Jacques Henchoz, municipal payernois responsable des eaux.

Chemin encore long

**De
1500**

à 2000 francs,
le prix au m³

Au vu des résultats concluants, l'AIEPV souhaite traiter son eau avec du charbon actif, annonce son président Pierre-André Rapin, qui est également municipal corçallin. Mais le chemin est encore long avant que le projet puisse se concrétiser.

L'association est au début du processus. RWB devra

du charbon
actif

d'abord établir un avant-projet qui déterminera, entre autres, les besoins et le coût d'investissement. Une station de traitement, équipée notamment d'imposants filtres (une vingtaine de mètres carrés pour trois mètres de haut), de pompes et de tuyaux, devra être construite.

Le charbon actif provient souvent d'Asie. «L'idéal serait de trouver un charbon fabriqué en Suisse ou en Europe mais il n'y en a pas encore. Et aussi plus durable, car sa production est très énergivore», indique Daniel Urfer en ajoutant qu'il est possible de régénérer le charbon par un traitement thermique à haute température pour le réutiliser. Quant au prix, il fluctue fortement depuis le début de la guerre en Ukraine. «On parle généralement de 1500 francs le m³, mais maintenant c'est plus de l'ordre de 2000 francs», avance l'ingénieur.

Une future station

L'association prévoit d'installer la future station de traitement à proximité du puits de la Vernaz. Le hic? Le terrain, qui appartient à la commune de Corcelles-près-Payerne, est situé en zone agricole. Il faudra dès lors soumettre à l'enquête le changement d'affectation de zone, une procédure qui risque bien de prendre du temps. Lorsque la question du terrain sera réglée, les législatifs corçallin et payernois devront se prononcer sur un crédit de construction qui reste à préciser. Une chose est certaine: pour financer les travaux et le traitement de l'eau au charbon actif, il faudra augmenter le prix de l'eau. «Evitons d'avancer un chiffre car il y a encore trop d'inconnues», conseille Pierre-André Rapin.



Aucun calendrier de réalisation du projet n'a été établi. Mais les autorités communales concernées espèrent le concrétiser d'ici la fin de la législature, soit en 2026. L'une des inquiétudes de l'AIEPV est que d'ici là, des nouvelles réglementations soient instaurées pour d'autres substances chimiques présentes dans l'eau. «Le chlorothalonil est le plus difficile à filtrer par le charbon actif et s'il est éliminé, toutes les autres substances phytosanitaires présentes dans l'eau brute le seront également», assure Daniel Urfer.

«Si le chlorothalonil est éliminé, toutes les autres substances phytosanitaires présentes dans l'eau brute le seront également»

Daniel Urfer

CRESSIER UTILISE LE CHARBON DEPUIS FÉVRIER

La commune lacoise dispose déjà d'une installation pour traiter son eau avec du charbon actif.

La commune de Cressier dispose déjà d'une cuve dans sa station de pompage de la Motte pour extraire avec du charbon actif les métabolites (produits de dégradation) de chlorothalonil. «L'installation date des années 80. Elle était utilisée pour le traitement de l'atrazine, un désherbant. Avec le temps, ce pesticide s'est totalement dissous», informe le vice-syndic Jacques Berset. Le responsable du service des eaux indique que la cuve a été réactivée en février dernier avec du charbon actif neuf.

Lire aussi :

Du charbon comme remède

«Avant, le taux des métabolites était 17 fois supérieur au seuil maximal autorisé. Nous effectuons des prélèvements tous les mois et le canton se charge des contrôles. Le taux a baissé de plus d'un quart au-dessous du seuil maximal», précise-t-il. Cressier a dépensé grosso modo 22 000 francs pour disposer de charbon actif neuf. «Le coût du traitement avec le charbon revient pour une année à environ 30 ct. le m³. Pour l'instant, nous ne prévoyons pas d'augmenter le prix de l'eau», affirme le vice-syndic.

«Le taux des métabolites a baissé de plus d'un quart au-dessous du seuil maximal»

Jacques Berset

Dans le canton de Fribourg, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) n'a pas connaissance d'autres distributeurs utilisant le charbon actif pour éliminer les métabolites du chlorothalonil de l'eau, indique Xavier Guillaume. Que pense le chimiste cantonal de cette

méthode de traitement? «Le SAAV ne se prononce pas sur les particularités des modes de traitement de l'eau potable, notre rôle étant de vérifier que les exigences légales soient respectées, notamment pour l'eau qui est distribuée aux consommateurs», répond-il.

Depuis l'interdiction du fongicide en Suisse en janvier 2020, les distributeurs d'eau potable disposaient de deux ans pour trouver une solution afin de diminuer le taux de métabolites pour atteindre la valeur maximale autorisée. Mais les conditions ont été adaptées depuis que Syngenta Agro SA, qui produit le fongicide, a fait recours contre la décision d'interdiction de la Confédération. Tant que le Tribunal fédéral n'a pas statué dans cette affaire, les autorités cantonales recommandent aux distributeurs de mettre entre parenthèses les décisions d'investissement pour traiter les résidus de chlorothalonil, précise Xavier Guillaume. Cette procédure judiciaire n'entraîne toutefois pas la révocation de la directive émise en 2020. Les cantons conseillent ainsi de poursuivre les analyses et l'évaluation de la situation des résidus de ce pesticide. **DEF**